

Paris, le 22 JUIN 2009

ELLES FM
40, boulevard Clémenceau
78200 MANTES LA JOLIE

OFFICIEL / OFFICIAL

LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R (préavis par mail : ellesfm@voilà.fr)

N/o ref : AP/CJ/LR/HFP.09/35 (à rappeler SVP / please always quote)
V/y ref : -

Objet/re : France – Hachette Filipacchi Presse ./ Vous-même.

Madame, Monsieur,

Nous représentons les intérêts de la société Hachette Filipacchi Presse, filiale du Groupe Lagardère Active, éditeur de nombreux magazines, et propriétaire de la marque **ELLE**, exploitée intensivement au regard de plusieurs types de médias dont le plus réputé est le magazine bien connu du même nom.

L'édition française du magazine a été lancée en 1945 : primé à de nombreuses reprises, **ELLE** est depuis longtemps un magazine féminin de référence. Fort de ce succès, plusieurs dérivés ont été lancés par la suite : **ELLE DECORATION**, **ELLE A TABLE**, **ELLE GIRL** et **ELLE A PARIS**.

Parallèlement aux magazines, Hachette Filipacchi Presse exerce une intense politique de diversification au regard de la marque **ELLE** exploitée sur des médias divers – sites webs, supports papier, émissions télévisées etc...pour une large gamme de produits et de services avec une image très développée auprès du public au regard des sujets touchant à la femme, la féminité et les questions de sociétés y afférent.

Au regard de tels produits et services, Hachette Filipacchi Presse est titulaire d'enregistrements de marques en France et dans le monde.

De plus, la marque **ELLE** a été reconnue notoire à de nombreuses reprises tant par les instances administratives que judiciaires françaises (TGI de Bobigny, 27 mai 1997 ; TGI de Paris, 6 octobre 1998 ; TGI de Paris, 23 mars 1999 ; TGI de Montpellier, 22 juin 1999 ; TGI de Nancy, 25 juin 2001 ; TGI de Rochefort, 18 mai 2005 ; TGI de Nanterre, 30 mai 2005 ; CA de Versailles, 5 octobre 2006...).

L'OHMI (Office des marques communautaires) a également affirmé le caractère renommé de la marque **ELLE** dans une décision du 27 avril 2007 (ELLE/ELLE LDL ELLE déposée en classe 3) et la Cour d'Appel de Douai, décision encore plus récente du 25 mai 2009.

OFFICIEL / OFFICIAL

Dans ce contexte, il a été donné à notre mandante de relever l'usage dans la vie des affaires des signes  , ELLES FM, **ELLES FM Mag'**, ELLES FM Mag', pour désigner une radio locale dont l'accessibilité est annoncée sur la fréquence 95.5, selon lancement prévu en septembre 2009, radio relayée par un site Internet éponyme accessible via les noms de domaine ellesfm.fr et ellesfm.com, déjà en place.

Or le signe ELLES FM est substantiellement identique à la marque ELLE, la seule adjonction de la lettre S muette, et des lettres FM descriptives, étant inopérante à modifier l'impression de quasi-identité.

De plus, le consommateur habitué à de nombreuses déclinaisons de la marque ELLE, est susceptible de croire à une dérivation faite autour de cette marque renommée, ELLES FM pouvant être perçue comme une variante de la marque ELLE.

En conséquence, la contrefaçon et/ou imitation selon les formes  , ELLES FM, **ELLES FM Mag'**, ELLES FM Mag' sont caractérisées.

A noter que dans un cas identique, une marque française ELLES FM a été considérée comme une imitation illicite de ELLE, ce par deux décisions de l'INPI du 5 mars 2007, considérant que « le signe ELLES FM contesté est susceptible d'apparaître comme une déclinaison de la marque antérieure [ELLE] ».

Il s'y ajoute des faits de concurrence déloyale et/ou parasitaire dès lors que ELLES FM « veut valoriser les femmes et les filles de la banlieue » ce au vu des initiatives de notre mandante, à l'attention d'une cible identique, notamment par sa Fondation ELLE (voir extraits ci-joint).

Au vu de ce qui précède, et afin d'éviter des frais inhérents à toute procédure, nous vous proposons de régler ce différend à l'amiable, et ainsi :

- de cesser toute exploitation des signes  , ELLES FM, **ELLES FM Mag'**, ELLES FM Mag', ou toute autre désignation identique et/ou similaire à la marque ELLE, avec ou sans adjonction d'éléments descriptifs et/ou banals, ce à quelque titre (marque, noms de domaine, dénomination sociale, nom d'association, enseigne, nom commercial etc...), pour quelque produit et service, et sur quelque support que ce soit, numérique ou papier,
- de procéder à la radiation des noms de domaine *ellesfm.fr* et *ellesfm.com*, avec justificatif à nous fournir dans les délais susvisés ;
- modifier la désignation de la radio locale et désactiver le site Internet éponyme de manière à éviter tout risque de confusion avec les droits de notre mandante, notamment par le retrait des désignations litigieuses suivantes :

 , ELLES FM, **ELLES FM Mag'**, ELLES FM Mag' ;

OFFICIEL / OFFICIAL



- de nous retourner votre engagement écrit de ne jamais exploiter des signes **ELLES FM**, **ELLES FM Mag'**, **ELLE** (logo ci-joint), avec ou sans adjonction d'éléments descriptifs et/ou banals, ce à quelque titre, pour quelque produit et service, et sur quelque support que ce soit, numérique ou papier, cet engagement écrit devant par ailleurs comporter une reconnaissance formelle des droits antérieurs de la société Hachette Filipacchi Presse.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord sur ce qui précède **avant le 3 JUILLET 2009**.

En tout état de cause et sans réponse de votre part dans ce délai, les mesures conservatoires qui s'imposent seront mises en œuvre par les voies de droit appropriées.

Enfin, conformément à nos règles déontologiques, vous pouvez d'ores et déjà nous indiquer, si vous le souhaitez, le nom d'un Confrère représentant vos intérêts.

Dans l'attente et sous réserves, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

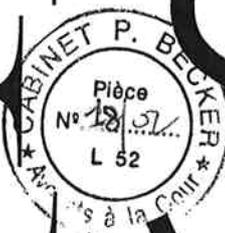
casey joly
cj.beckerjoly@online.fr

PJ

CC : Lahbib Eddaoudi (email : mdadda@gmail.com)

DROITS DES FEMMES

ELLES



Depuis la publication, la semaine dernière, de notre appel au président de la République, de nouvelles personnalités s'amplifient. Sept personnalités expliquent pourquoi elles se sont engagées à nos côtés.

NOTRE APPEL À MONSIEUR JACQUES CHIRAC, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La commission Stasi va rendre son avis sur la question du port du voile à l'école. A cette occasion, la classe politique devra se déterminer sur l'opportunité d'une loi.

En tant que garant de la Constitution, nous vous demandons solennellement qu'au-delà du principe de laïcité, auquel nous sommes toutes profondément attachées, vous défendiez avec la plus grande intransigeance le principe d'égalité des sexes. Principe inscrit dans le préambule de la Constitution et pour lequel les femmes de ce pays se sont battues et se battent encore.

Le voile islamique nous renvoie toutes, musulmanes et non-musulmanes, à une discrimination envers la femme qui est intolérable. Toute complaisance à cet égard serait perçue par chaque femme de ce pays comme une atteinte personnelle à sa dignité et à sa liberté.

Accepter le voile islamique à l'école et dans l'administration publique, c'est légitimer un symbole visible de la soumission de la femme dans les lieux où l'État doit être garant d'une stricte égalité entre les sexes.

En conséquence, nous demandons une loi appuyée par des décrets d'application, qui non seulement réaffirme le principe de laïcité en interdisant tous les signes visibles religieux à l'école et dans les services publics, mais donne aussi clairement aux responsables de ces services publics le moyen juridique de faire respecter le principe d'égalité des sexes.

Par ailleurs, réaffirmer ces principes comme fondement d'une loi ne peut être que la première étape d'un projet global d'intégration mis en place par le gouvernement et qui rassemble les citoyennes et citoyens de ce pays, quelles que soient leur confession et leurs origines, autour des mêmes valeurs démocratiques et républicaines. Ainsi le gouvernement montrera sa volonté de lutter contre toutes les formes de discrimination dont sont victimes les Français issus de l'immigration.

Aujourd'hui, le combat des femmes des « quartiers » qui dénoncent la dégradation de leurs conditions de vie et la régression de leur statut est également le nôtre. Tout comme le combat pour la défense des droits des femmes est celui de tous les démocrates.

Nous toutes, citoyennes de ce pays, attendons de la République un symbole fort pour défendre nos droits et de vous, Monsieur le Président, un soutien indéfectible à notre cause légitime.

Sinon, l'égalité et la laïcité ne seraient que des mots.

T VOILE ISLAMIQUE..

VOGAGE

s et hommes, nous ont rejoints. Des milliers de lectrices et de lecteurs ont déjà signé notre pétition et le mouvement

L E S S I G N A T A I R E S

ELIETTE ABÉCASSIS (écrivaine), ISABELLE ADJANI (comédienne), FAIZA ALAMI (Association pour une gauche républicaine), ISABELLE ALONSO (journaliste), FADELA AMARA (présidente du mouvement Ni putes ni soumises), SOUAD AMIDOU (comédienne), PIERRE ARDITI (comédien), ASSIA (chanteuse), AURE ATIKA (comédienne), NICOLE AVRIL (écrivaine), LUBNA AZABAL (comédienne), LÉILA BABÈS (sociologue), NICOLE BACHARAN (politologue), ELISABETH BADINTER (historienne), JOSIANE BALASKO (comédienne), KATE BARRY (photographe), NORA BARSALI (chef d'entreprise), STÉPHANIE BATAILLE (comédienne), NATHALIE BAYE (comédienne), EMMANUELLE BEART (comédienne), SABRINA BELKHIRI-FADEL (maire adjointe), ROLAND BELLER (psychanalyste), SAMIRA BELLIL (auteure), SAMTA BENYAHIA (plasticienne), PIERRE BERGÉ (président de la Fondation YSL), CHARLES BERLING (comédien), EMMANUELE BERNHEIM (écrivaine), RICHARD BERRY (comédien), JANE BIRKIN (comédienne), ELODIE BOUCHEZ (comédienne), MICHEL BOUJENAH (comédien), JOËLLE BOUVIER (chorégraphe), CATHERINE BREILLAT (réalisatrice), ZABOU BREITMAN (réalisatrice), GENEVIÈVE BRISAC (écrivaine), PASCAL BRUCKNER (philosophe), VALERIA BRUNI-TEDESCHI (comédienne), MARIANNE BUHLER (maire adjointe), ANNE CARRIÈRE (éditrice), LAETITIA CASTA (comédienne), CATHERINE CEYLAC (journaliste), FRANÇOISE CHANDERNAGOR (écrivaine), EDMONDE CHARLES-ROUX (écrivaine), NOËLLE CHÂTELET (écrivaine et universitaire), MARIE-ANNE CHAZEL (comédienne), PATRICE CHEREAU (réalisateur), RÉGINE CHOUKROUN (chanteuse), ELIE CHOURAQUI (réalisateur), OLIVIER COHEN (éditeur), MARION COTILLARD (comédienne), GÉRARD DARMON (comédien), HÉLENE DARROZE (chef cuisinière), MARIANNE DENICOURT (comédienne), GERARD DESARTHE (metteur en scène), CHAHDORT DJAYANN (écrivaine), CATHERINE DOLTO-TOLITCH (psychanalyste), ARIELLE DOMBASLE (comédienne), ROGER-POL DROIT (philosophe, écrivain), SOPHIE ELBAZ (photographe), CAROLINE ELIACHEFF (psychanalyste), ANNE FAGOT-LARGEAULT (professeur au Collège de France), CYNTHIA FLEURY (philosophe), ANNE FONTAINE (réalisatrice), ANTOINETTE FOUQUE (psychanalyste), INES DE LA FRESSANGE (styliste), SAMI FREY (comédien), DOMINIQUE DE LA GARANDERIE (présidente de l'Association française des femmes juristes), NICOLE GARCIA (comédienne), ELISABETH GAROUSTE (designer), GILLES GASTON-DREYFUS (comédien), JEAN PAUL GAULTIER (créateur), SYLVIANE GIAMPINO (psychanalyste), ISABELLE GIORDANO (journaliste), BENOÎTE GROULT (écrivaine), ASNA GUENIFI (psychologue), CHEKEBA HACHEMI (présidente d'Afghanistan libre), JOHNNY HALLYDAY (chanteur), CLAUDE HALMOS (psychanalyste), MAREK HALTER (écrivain), FRANÇOISE HÉRITIER (professeur honoraire au Collège de France), KARINA HOCINE (éditrice), ISABELLE HUPPERT (comédienne), SIMONE IFF (ancienne présidente du Planning familial), DOMINIQUE ISSERMANN (photographe), JEAN-CLAUDE KAUFMANN (sociologue), DALILA KERCHOUCHE (écrivaine), MERIEME KHELLADY (avocate), SANDRINE KIBERLAIN (comédienne), KIRAZ (illustrateur), JULIA KRISTEVA (psychanalyste), FRANÇOISE LABRO (journaliste), PHILIPPE LABRO (écrivain), CHRISTIAN LACROIX (créateur), CHILOE LAMBERT (actrice), FRANCINE LECAT (chirurgien), FRANÇOIS LELORD (psychiatre et écrivain), CORINNE LEPAGE (ancienne ministre), PHILIPPINE LEROY-BEAULIEU (comédienne), BERNARD-HENRI LÉVY (philosophe), VALÉRIE MAIRESSE (comédienne), MACHA MAKEÏEFF (metteur en scène), DOMINIQUE MÉDA (philosophe), LOUBNA MÉLIANE (porte-parole de SOS-Racisme), GILBERT MELKI (comédien), CATHERINE MILLET (écrivaine), SYLVAIN MIMOUN (médecin), ARIANE MNOUCKINE (metteur en scène), NINE MOATI (écrivaine), MALIKA MOKEDDEM (écrivaine), FADELA M'RABET (écrivaine), ISABELLE NANTY (comédienne), FRANÇOISE NYSSSEN (éditrice), ERIK ORSENNNA (écrivain et académicien), KATHERINE PANCOL (écrivaine), ANNE-MARIE PÉRIER-SARDOU (ex-directrice de la rédaction de ELLE), MICHELLE PERROT (historienne), LINE RENAUD (comédienne), BETTINA RHEIMS (photographe), MURIEL ROBIN (comédienne), OLIVIER ROLIN (écrivain), ELISABETH ROUDINESCO (historienne), YVETTE ROUDY (ancienne ministre des Droits de la femme), CAROLE ROUSSEAU (journaliste), OLIVIER RUBINSTEIN (éditeur), NATHALIE RYKIEL (créatrice), SONIA RYKIEL (créatrice), TOKIA SAÏFI (secrétaire d'Etat au Développement durable), VÉRONIQUE SANSON (auteure-compositeur), COLINE SERREAU (réalisatrice), FABIENNE SERVAN-SCHREIBER (productrice), FLORENCE SEYVOS (écrivaine), CHARLOTTE SILVERA (réalisatrice), DOMINIQUE SIMONNET (écrivain), BERTRAND TAVERNIER (réalisateur), BRUNO TODESCHINI (comédien), MICHÈLE TRIBALAT (démographe), CHARLOTTE DE TURCKHEIM (comédienne), ÉLIANE VICTOR (réalisatrice), MARC WEITZMANN (écrivain), SABINE WESPIESER (éditrice), ANNE WIAZEMSKY (écrivaine), LAMBERT WILSON (comédien), JEAN-PIERRE WINTER (psychanalyste), ARIEL WIZMAN (journaliste).

POUR SIGNER NOTRE PÉTITION, ENVOYEZ UN MAIL À ellepetition@hfp.fr

ELLE S'ENGAGE, EUX AUSSI POURQUOI ILS

ATTENTION À LA
NTE ALLIANCE
GIEUSE
ENTRE
AÏCITÉ »

PAR ÉLISABETH
UDINESCO *

Je suis venue à l'idée d'une
essai qu'après une
réflexion, car, au départ,
contre. J'ai été très
ionnée par le travail
pli par les deux
issions, celle de Jean-Louis
et celle de Bernard Stasi,
ont toutes deux
onnée. Si je suis favorable
loi, c'est parce qu'on
à une mobilisation de
les Eglises qui remettent
est le principe de laïcité.
pèce de sainte alliance
use ! Or, l'Histoire nous a
que la tolérance à l'égard
igieux se gagne
a laïcité, pas contre elle.
leurs, je pense qu'il faut
ger les jeunes filles mineures
le et leur dire qu'un interdit
ni une censure ni une
nination. Quant aux jeunes
qui mettent volontairement
le, elles militent pour une
tion conservatrice, et une
confessionnelle me semble
adaptée pour elles.
e républicaine a pour
pe de fonder et de
opper l'esprit critique des
s, elle ne convient pas
ype de rébellion mystique,
pourra convaincre ces
s filles voilées du bien-fondé
pensée qui se remet sans
en question. Elles ne sont
ans cette ouverture-là. »
rienne.

« IL FAUT UNE MOBILISATION DE MASSE » PAR ISABELLE ADJANI *

« Comment ne pas être d'accord avec cet appel en faveur d'une loi appelant au respect de la neutralité religieuse au sein de l'école, de l'hôpital ? Je signe en tant que citoyenne, femme et mère. Je signe au nom de toutes ces femmes, toutes ces jeunes filles, toutes ces filles à naître, qui subissent et subiront une telle atteinte à leur identité et à leur intégrité. Je suis inquiète. Si la loi pouvait résoudre le problème... mais je n'en suis pas sûre. Car que peut faire une loi contre l'imaginaire, l'irrationnel, qui ont pris la place du social dans le monde où nous vivons ? Si ce n'est les refouler et s'exposer ainsi au retour du refoulé - c'est-à-dire le religieux ancestral. Comment une loi pourrait-elle faire barrage au fondamentalisme ? Les intégristes veulent convertir le monde, comme les chrétiens en leur temps. Ils estiment qu'ils sont martyrisés par l'Occident et attendent que, par nos interdictions, nous ratifions leur candidature au martyre pour étendre leur prosélytisme. Ils s'adressent à une frange de la population chamboulée par la perte de ses territoires et de ses repères, à ces petits-enfants d'immigrés qui considèrent leurs parents comme des faibles, des humiliés, et qui croient que la religion leur fera retrouver leurs racines et leur rendra leur dignité. Pour juguler l'attaquant religieux, il faudra dépasser cette loi le plus vite possible, générer partout des débats de société, mettre en place des politiques efficaces. Il faut une mobilisation de masse qui fasse barrage aux tentatives de neutralisation de la laïcité. J'espère cependant que nous ne sommes pas à l'aube d'une nouvelle Saint-Barthélemy dans un monde où les religions reviennent en force, de tous les côtés. Et en s'entre-déchirant. »

* Actrice.

« LIBÉRER LES FILLES DE LA HONTE D'HABITER UN CORPS FÉMININ » PAR CHAHDORTT DJAVANN *

« Je suis mille fois d'accord avec la pétition publiée à l'initiative de ELLE, et me réjouis que des écrivains, des comédiennes et d'autres personnalités aient pris fermement position. Je suis certaine que l'immense majorité des femmes de notre pays partage leur sentiment. Pour ma part, je remercie les centaines de lecteurs et de lectrices de "Bas les voiles !" qui m'ont écrit pour m'assurer de leur soutien total. Je reste persuadée, en outre, qu'il faut interdire le port du voile par les mineures dans tout le pays. Au nom du droit à l'égalité des mineurs, quels que soient leurs origines, leur religion et leur sexe, je demande que le voile des mineures, ce voile qui les stigmatise dans leur sexualité féminine, ce voile dont elles porteront le stigmate toute leur vie, soit reconnu comme une maltraitance. Puisse le chef de l'Etat être celui qui marquera à jamais l'histoire des femmes musulmanes. Puisse le président de la République, Jacques Chirac, être celui qui libérera les fillettes musulmanes du voile et de la honte d'habiter un corps féminin. »

* Ecrivaine.

« RÉPUBLIQUE OU BARBARIE » PAR PASCAL BRUCKNER *

« L'alternative qui se pose aujourd'hui est sans équivoque : République ou barbarie. Légiférer sur le voile islamique, le bannir de l'école, de l'hôpital, des administrations, c'est encourager les millions de femmes musulmanes qui se battent pour leur émancipation et attendent un signal fort de la part des grandes démocraties.

Jamais le mot de Voltaire "Ecrasons l'infâme", dirigé contre le fanatisme et l'obscurantisme de son temps, n'a été autant d'actualité.

En écartant la régression, la France réaffirmera son rôle fondamental dans la défense des libertés. »

* Philosophe.

ONT SIGNÉ

« LA LAÏCITÉ EST LA VALEUR SUPRÊME » R FADĒLA AMARA*

« Le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme. »
Préambule de la Constitution. « La France est une République indivisible, laïque, démocratique
et sociale. » Article 1 de la Constitution.

Dans le climat passionnel et passionné que nous vivons autour du débat sur la question
du port du voile à l'école, il m'a paru important de rappeler à nos concitoyens deux des
fondements de notre République.

Aujourd'hui, réaffirmer les deux principes que sont la laïcité et l'égalité des sexes
est devenu un enjeu primordial pour le "vivre ensemble" dans notre pays.

Le voile n'est pas, comme on voudrait nous le faire croire, le signe religieux pour la femme
musulmane : ce symbole de soumission représente le sceau de l'humiliation pour la femme
et la marque du statut d'éternelle mineure qu'on voudrait lui imposer.

Alors que l'Histoire nous a montré que la modernité et le progrès ne peuvent se réaliser sans
le respect absolu de l'égalité des sexes, comment peut-on en France admettre une telle
régression ? Céder à l'obscurantisme, c'est jeter dans les bras des intégristes de tout bord
cette grande majorité de filles des cités qui, au quotidien, luttent contre la pression, pour vivre
libres tout simplement.

Au nom de mon intime attachement à la laïcité, je dis oui à la liberté de conscience mais non
quand elle porte l'estocade à l'égalité des sexes, fruit d'un combat long et acharné.

Je suis laïque, et la laïcité, pour moi, n'est pas un dogme qui s'oppose aux autres mais bien
une attitude et une posture au quotidien qui porte dans ses plis la liberté, la tolérance,
le respect de l'autre et de soi. En définitive, la laïcité est le fondement d'un "vivre ensemble"
où la seule chose qui compte reste le progrès des consciences et rien d'autre.

A la lecture de l'appel de ELLE, j'ai eu le sentiment d'une grande fierté, celle de voir
le ralliement de toutes ces femmes qui refusent l'enfermement.

Parce que la laïcité est la valeur suprême, elle englobe toutes les autres, elle est l'oxygène qui
permet à la liberté de conscience de ne pas sombrer dans l'obscurantisme.

Seule une loi qui réaffirmera ces deux principes indissociables que sont la laïcité et l'égalité
des sexes protégera les filles des cités et, au-delà, le statut des femmes. »

* Présidente de Ni putes ni soumises.

« IL EST UN TEMPS OÙ LES VALEURS DÉMOCRATIQUES N'ONT PLUS À SE JUSTIFIER » R CYNTHIA FLEURY*

« En République aussi, il y a un temps pour tout : un temps pour la passion ; un temps pour le débat ; un temps
pour la loi. Faut-il être bien malhonnête intellectuellement et moralement irresponsable pour oser parler de
liberté de conscience et de multiculturalisme lorsque chacun sait que le voile cautionne un système
d'inégalité entre les hommes et les femmes ? N'avons-nous pas entendu, tout récemment, dialoguant avec
notre ministre de l'Intérieur, Tariq Ramadan arguer de la nécessité de recourir à un "moratoire" pour traiter
de la question de la lapidation ou de la répudiation, invoquer la pudeur des femmes musulmanes, et ne pas
parler (il le fait pourtant dans ses livres) de ce qu'il appelle la "décadence occidentale consumériste" ? Est-il
si "décent" de vouloir déssexualiser le corps de la femme, de lui offrir la libre circulation dans l'espace
public, de la libérer de sa prison vestimentaire, familiale, communautaire ? A l'heure de la mondialisation
des symboles, comment peut-on laisser le voile, emblème de la soumission, de l'humiliation, de la
maltraitance des femmes à travers le monde musulman, conquérir les territoires de la République ? Non, le
voile n'est pas qu'un simple morceau de tissu. Le voile, c'est tout simplement la preuve que la démocratie n'a
pas gagné la partie et qu'elle se prépare des heures douloureuses de combat et de vigilance. Cette loi
contre les signes ostentatoires de religion, seule capable de préserver la neutralité de l'espace public, donc
seule capable de préserver la liberté de chacun d'entre nous, n'a que trop tardé. Il est un temps où les
valeurs démocratiques n'ont plus à se justifier ; un temps où les esprits doivent s'apaiser. »

* Philosophe.

« LIBÉRER LA FEMME POUR LIBÉRER TOUTE LA SOCIÉTÉ » PAR ÉLIETTE ABÉCASSIS*

« La pétition de ELLE est un
événement. En renouant avec sa
tradition militante, ELLE réveille
les consciences dans un temps de
tourmente. Je trouve que c'est
particulièrement intelligent et juste
de relier le débat sur la laïcité à la
question de la place de la femme
dans notre société, car c'est bien de
la femme qu'il s'agit. De la femme
et de la religion, car le lien entre les
deux, de la Vierge Marie jusqu'à
la femme africaine lapidée,
a toujours été explosif : la religion
est un des plus grands vecteurs
de domination de la femme et de
détournement de l'image féminine.
Le fondement de notre République
n'est peut-être pas le meilleur,
mais c'est notre modèle, différent
du communautarisme, qui n'est
ni dans nos mœurs ni dans
notre tradition. La République a eu
le mérite de jeter les bases
de l'égalité en lissant les
particularismes et c'est ainsi
qu'elle a permis d'instaurer
l'égalité des sexes.

L'idéal républicain dit justement
que la religion doit rester dans
le domaine de l'intime, du privé.
Dès lors qu'elle sort de ce
domaine, elle devient publique,
et publicité, marquage. La femme
voilée, marquée extérieurement,
l'est intérieurement. L'emprise est
aussi sur les consciences. Nous
sommes toutes des femmes voilées.
Par nos préjugés, nos tabous,
nos inhibitions, notre éducation, et
tout ce que la société nous impose
pour nous empêcher de vivre notre
vie de femme. La femme est
l'avenir de l'homme, c'est pourquoi
il faut commencer par libérer
la femme pour libérer toute
la société. C'est notre seul espoir
dans ce temps d'inquiétude. »

* Écrivaine.